



Parlement de la République et Canton du Jura
Groupe PDC – JDC

Interpellation

No : 901

Fermeture de la poste de Mervelier : quid de la mission de service public ?

« Le 18 février, La Poste de Mervelier déménage dans le magasin du village. » Par ce titre presque convenu, on apprenait le dernier épisode d'une saga de fermetures d'agences postales devenue quasi mensuelle.

Au-delà de l'annonce et des solutions alternatives proposées par le géant jaune qui, malgré tout n'offre pas toutes les prestations d'un véritable bureau de poste, ce sont des emplois qualifiés qui disparaissent et que La Poste ne compense pas.

Sachant que « les cantons et les communes doivent être plus fortement impliqués dans le développement du réseau » selon le rapport du Conseil Fédéral de 2017 sur l'évaluation de la législation postale, et, qu'en plus « des critères d'accessibilité, il sera tenu compte des besoins régionaux », il reste que c'est bien la Confédération, et, partant, le législateur, qui définit la mission de service public de cette régie fédérale.

Ce dernier a estimé qu'il était indispensable de définir les critères transparents pour l'avenir de La Poste et une communication qui mette l'accent sur le client avant tout nouveau changement.

Le Gouvernement jurassien, étant lui-même acteur à part entière dans ce dossier, a déjà été interpellé sur ce sujet il y a deux ans lors de l'annonce de la réorganisation à l'horizon 2020.

Aussi, nous demandons au Gouvernement où en sont les relations avec La Poste dans le suivi de sa stratégie à court et moyen terme et, en particulier, dans les compensations en matière d'emplois envisagés dans notre canton.

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Le 27 février 2019

Pour le groupe PDC-JDC

Vincent Eschmann, député